

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 704

présenté par

Mme Blin, M. Hetzel, M. Juvin, M. Le Fur, M. Portier, Mme Corneloup et M. Ray

ARTICLE 17

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« en exerçant des pressions morales ou psychologiques, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette phrase est vague et pourrait tout aussi bien inclure les propos aimants et désespérés d'un conjoint, d'un parent ou d'un enfant qui supplierait le patient de ne pas accélérer sa mort. Un proche doit être libre de tenter de dissuader un patient de ne pas faire provoquer sa mort en lui exprimant son amour et sa volonté de l'accompagner et le soulager jusqu'à son dernier souffle

On peut même penser que c'est la réponse attendue par des patients qui déclarent vouloir mourir.